

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 19 ET 20 MARS 2018

Point 5 de l'ordre du jour

**Transmission de la proposition déposée par M. Martin Rauber,
au nom du groupe PS-Les Verts,
sur la modification du nombre de Conseillers communaux**

Lors de la séance du 18 décembre 2017, M. Martin Rauber a déposé, au nom du groupe PS-Les Verts, la proposition citée en titre dont le texte de la présentation au Conseil général est le suivant :

*« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,
Conformément à l'article 7, [alinéa 1] lettre c) du règlement du Conseil général, je cite :*

"il (le Conseil général) décide d'un changement du nombre de Conseillers communaux",

le Groupe PS-Les Verts propose que, dès la législature 2021-2026, le nombre de Conseillères et Conseillers communaux soit fixé à cinq au total.

Notre Groupe a abordé plusieurs fois ce sujet au sein de ce Conseil et la réponse de l'Exécutif, apportée par la voix de Monsieur le Syndic lors de la dernière séance, ne nous satisfait pas. Je vous remercie de votre attention. »

La proposition a été transmise au Bureau du Conseil général pour examen conformément à l'art. 98 du Règlement du Conseil général. Lors de sa séance du 20 novembre 2017, ledit Bureau l'a déclarée recevable.

Le Bureau du Conseil général émet un préavis favorable à l'intention du Législatif communal pour la transmission au Conseil communal de la proposition déposée par M. Martin Rauber, au nom du groupe PS-Les Verts, pour la modification du nombre de Conseillers communaux.

**AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE BULLE**

La Vice-Présidente

Anne-Luce Pernet-Baeriswyl

Le Secrétaire

Guy Monney